

Règlement du Jeu Concours « minis nous »

Concours sans obligation d'achat

Les conditions et modalités du concours (ci-après le « Jeu ») sont prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »). Toute violation d'une ou plusieurs stipulations du Règlement pourra à la discrétion de La Rosée Cosmétiques (ci-après « La Société Organisatrice ») entraîner la disqualification du participant au Jeu.

Article 1. Présentation du Jeu

Société Organisatrice :

LA ROSÉE COSMÉTIQUES, ci-après « la Société Organisatrice » ou « LA ROSEE ») société par actions simplifiée au capital de 56.982 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro : 800 064 230, dont le siège social est situé au 16 rue du Plat, 69002 Lyon, organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat en partenariat avec **les marque Petit Picotin, Charlie Crane, Studio Bohème Paris, Ma Petite Vie et Morphée-Audiozen** (ci-après « les Marques Partenaires ») dont les informations légales sont indiquées ci-dessous :

- **La société Petit Picotin**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro : 815 286 992, dont le siège social est situé au 15 rue de Bretagne, 44240 La Chapelle-sur-Erdre,

et

- **La société Charlie Crane**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 453 056 202, dont le siège social est situé au 10 B rue Bisson, 75020 PARIS.

et

- **La société Studio Bohème Paris**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro : 827 453 085, dont le siège social est situé au 517 chemin de la Trevarresse, 13770 VENELLES.

et

- **La société Ma Petite Vie**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille métropole sous le numéro : 895 091 098, dont le siège social est situé au 110 avenue Jean Jaurès, 59100 ROUBAIX

et

- **La société AUDIOZEN**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro : 831 434 139, dont le siège social est situé au 12

chemin de Beauregard, 13100 AIX-EN-PROVENCE exerçant son activité sous la marque « **MORPHEE** ».

Le Règlement détermine les conditions et modalités du Jeu.

Article 2. Calendrier du concours

La participation au Jeu est ouverte du 9 octobre 2024, 12h00 au 25 octobre 2024, 12h00, (ci-après la « Durée ») selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

Le Jeu ainsi que le Règlement sont accessibles 24h sur 24 sur le site de La Rosée Cosmétiques : <https://www.larosee-cosmetiques.com/blogs/la-rosee/concours-minis-nous>

Article 3. Conditions de participation

3.1 La participation au Jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de dix-huit (18) ans à la date du démarrage du Jeu résidant en France métropolitaine (ci-après le ou les « Participant(s) ») et disposant d'un accès à internet ainsi qu'une adresse électronique valide.

3.2. La participation au Jeu est strictement personnelle. Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Jeu pendant la Durée.

3.3 Sont exclus de toute participation au présent Jeu que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des marques participantes ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration et l'organisation de ce Jeu.

3.4. En participant au Jeu, le Participant accepte purement et simplement le présent Règlement. Toute violation d'une ou de plusieurs stipulations du Règlement pourra, à la discrétion la Société Organisatrice entraîner la disqualification du Participant au Jeu mais également le privera du lot qu'il aura pu gagner.

Article 4. Modalités de participation

Ce Jeu se déroule **exclusivement** sur le site de la Société Organisatrice <https://www.larosee-cosmetiques.com/blogs/la-rosee/concours-minis-nous> via l'**url aux dates indiquées à l'article 2.**

Pour participer au Jeu et avoir une chance de gagner les « Lots », les participants doivent :

- Se rendre sur le site <https://www.larosee-cosmetiques.com/blogs/la-rosee/concours-minis-nous> ;
- Remplir le formulaire d'inscription en s'assurant de remplir correctement les champs (email, nom, prénom) ;

- Accepter sans réserve l'ensemble des dispositions du Règlement ;
- S'inscrire à **la newsletter de la Société Organisatrice ou/et des Marques Partenaires**.

La participation au Jeu ne sera pas validée si les champs du formulaire d'inscription sont incomplets, inexacts ou erronés ou si l'inscription à l'une des newsletters des marques participantes n'a pas été réalisée. Dans ce cas, la participation sera nulle et le Participant ne pourra pas prétendre au bénéfice d'une dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant les coordonnées des Participants (notamment si une fraude est suspectée) et l'inscription aux newsletters de La Rosée et/ou des Marques Partenaires.

D'une manière générale, toute tentative de fraude, triche ou de participation déloyale entraînera la nullité de la participation (la Société Organisatrice ayant par ailleurs la possibilité de poursuivre le Participant).

Article 5. Lot

Le lot, attribué de manière aléatoire, est constitué de plusieurs dotations formant **un seul et même lot** (ci-après le « Lot »), à savoir :

- Un bon cadeau d'une valeur de 100€ TTC offert par La Rosée ;
- Un bon cadeau d'une valeur de 100€ TTC offert par Petit Picotin ;
- Un bon cadeau d'une valeur de 100€ TTC offert par Charlie Crane Paris ;
- Un bon cadeau d'une valeur de 100€ TTC offert par Studio Bohème ;
- Un bon cadeau d'une valeur de 100€ TTC offert par Ma Petite Vie ;
- Un bon cadeau d'une valeur de 100€ TTC offert par Morphée.

Le Lot sera attribué à un seul Gagnant et utilisable sur les sites de La Rosée Cosmétiques et des Marques Partenaires, à savoir : Petit Picotin, Charlie Crane Paris, Studio Bohème, Ma Petite Vie et Morphée (Audiozen). Pour ce faire, le Gagnant du Lot devra se rendre sur les sites de La Rosée Cosmétiques et sur le site des Marques Partenaires pour utiliser ses bons. Les bons cadeaux devront être utilisés en une seule commande par site du montant total du bon. Le Gagnant aura la possibilité de commander l'ensemble des produits disponibles sur le site sauf les cartes cadeaux.

Le Lot est personnel et nominatif de tel sorte qu'il ne peut être ni cédé à un tiers, ni échangeable, ni remboursable en numéraire. Il ne peut être revendu par n'importe quel canal de vente.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice ainsi que les Marques Partenaires se réservent le droit de remplacer le Lot (et/ou les dotations constituant le Lot) gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice ainsi que les Marques Partenaires ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation, de la non-utilisation ou du négoce, du Lots par le Gagnant.

Tout Lot non utilisé **dans l'année suivant sa date d'émission** sera perdu et demeurera acquis par la société émettrice du lot.

Article 6. Désignation du Gagnant

A l'issue de la période de Jeu, un tirage au sort effectué par la Société Organisatrice afin de désigner le gagnant (ci-après le « Gagnant ») du lot.

Le Gagnant sera contacté adresse email utilisée pour l'inscription dans les sept (7) jours ouvrés suivant le tirage au sort. Le Gagnant devra répondre à ce mail et à la suite il recevra son Lot par e-mail. Le Gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de sept (7) jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau Gagnant.

Article 7. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de ce Jeu, la Société Organisatrice est amenée à traiter des données personnelles (ci-après « Données Personnelles ») des Participants du Jeu notamment les noms, prénoms, adresses emails et pour le Gagnant son numéro de téléphone le cas échéant. Les données personnelles collectées seront utilisées pour les finalités suivantes :

- la participation des Participants au Jeu et notamment l'inscription, l'attribution et l'envoi par email du Lot au Gagnant (exécution du contrat) ;
- l'inscription à l'une des newsletters des marques participantes au Jeu (l'inscription à une newsletter étant une condition de la participation au Jeu). Pour ce faire la Société Organisatrice sera amenée à transférer les noms, prénoms et emails des Participants aux Marques Partenaires lorsque les Participants auront choisi de s'inscrire à la newsletter desdites marques ;

les données personnelles des Participants et du Gagnant seront traitées conformément aux prescriptions légales en vigueur (notamment la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 ainsi que le Règlement Européen relative sur la Protections des Données Personnelles dit « RGPD ») et conformément à la politique de LA ROSEE accessible en ligne sur le lien suivant : <https://www.larosee-cosmetiques.com/policies/politique-de-confidentialite> sous réserve des données personnelles collectées pour l'envoi des newsletter des Marques Partenaires. Les Marques Partenaires seront responsables de leur traitement jusqu'à la désinscription des Participants à leurs newsletters conformément à leurs politiques de confidentialité accessible en ligne sur les liens suivants :

[https://www.morphee.co/pages/politique-de-confidentialite-de-notre-site-i-morphee.](https://www.morphee.co/pages/politique-de-confidentialite-de-notre-site-i-morphee)
<https://www.petitpicotin.com/fr/content/77-politique-de-confidentialite>
<https://www.charliecraneparis.com/privacy-policy/https://studioboheme-paris.com/pages/mentions-legales>
<https://mapetitevie.fr/politique-de-confidentialite/>
<https://www.morphee.co/pages/politique-de-confidentialite-de-notre-site-i-morphee>

Pour le reste des données collectées dans le cadre de la participation au Jeu, la Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, conservera les Données Personnelles pendant toute la durée du Jeu jusqu'à la réception du Lot par le Gagnant, prolongée d'une durée raisonnable afin d'exécuter la suppression ou l'anonymisation des données.

La Société Organisatrice conservera les Données Personnelles (noms, prénoms, emails) du Participant si celui-ci a sélectionné la newsletter de la Société Organisatrice jusqu'à la désinscription du Participant à la newsletter.

Pour toute demande ou exercice des droits, le Participant peut contacter la Société Organisatrice par email au contact : rgpd@larosee-cosmetiques.com pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition, effacement, limitation et de portabilité.

Si le Participant considère que ses droits ne sont pas respectés, il peut également déposer une réclamation auprès d'une autorité de protection des données compétente et notamment la CNIL.

Article 8. Stipulations diverses

8.1. Toute participation non conforme aux dispositions du Règlement sera nulle (aucune dotation ne sera attribuée).

8.2. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si le site internet duquel le Jeu est accessible est momentanément indisponible ou si le Jeu ne peut pas se dérouler dans les conditions prévues du fait notamment de dysfonctionnements des réseaux informatiques ou connexion Internet, de défaillances techniques ou anomalies de quelque nature que ce soit occasionnées sur le système du Participant et aux données qui y sont stockées.

Une fois le Lot délivré par email, le Gagnant en sera seul responsable et la Société Organisatrice ainsi que les Marques Partenaires ne pourront pas être tenus responsables de dommages directs ou indirects résultant de la perte ou du vol du Lot ainsi que d'éventuels retards ou difficultés résultant notamment des services postaux et services de livraison.

8.3. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et à disqualifier tout Participant qui participerait au Jeu de manière déloyale ou frauduleuse ou tenterait de porter atteinte au déroulement du Jeu.

8.4. La Société Organisatrice se réserve le droit, d'annuler, suspendre ou modifier le Jeu pendant son déroulement, notamment en cas de survenance d'un événement de force majeure, ainsi que tout autre événement empêchant le déroulement du Jeu.

Article 9. Droits de Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement

interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leurs titulaires respectifs et ne sauraient être reproduits ou utilisées de quelque manière que ce soit sans l'autorisation expresse et écrite de ces derniers sous peine de poursuites judiciaires.

Article 10. Dispositions diverses

Toute participation au Jeu vaut acceptation du présent Règlement. Ce Règlement est soumis au droit français.

Toute réclamation relative au Jeu doit être adressé à l'adresse suivante : bonjour@larosee-cosmetiques.com

Tout litige qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable relève de la compétence des Tribunaux de Lyon.